

États financiers vérifiés

Innoventé inc.

[une entreprise en phase de démarrage]

30 avril 2011 et 2010

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de
Innoventé inc.,

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Innoventé inc.** (la « Société »), qui comprennent les bilans aux 30 avril 2011 et 2010, et les états des résultats et du résultat étendu, des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 avril 2011 et 2010, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.¹

le 26 août 2011

Québec, Canada
Comptables agréés

¹ CA auditeur permis n° 9169

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

BILANS

Aux 30 avril 2011 et 2010

	2011	2010
	\$	\$
ACTIF [note 7]		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 647 405	188 912
Taxes à la consommation à recevoir	145 322	128 084
Avance à un employé, sans intérêt	—	5 000
Avance à un actionnaire, portant intérêt au taux bancaire de base	—	19 542
Crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales à recevoir [note 14]	30 939	132 127
Frais payés d'avance	19 644	26 742
Total de l'actif à court terme	2 843 310	500 407
Frais d'émission d'actions	—	90 323
Dépôts de garantie [note 4]	309 290	118 290
Immobilisations corporelles [note 5]	2 162 965	217 474
	5 315 565	926 494
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus [note 6]	1 187 985	342 473
Crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales reportés [note 14]	443 560	88 350
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an [note 7]	100 000	21 885
Total du passif à court terme	1 731 545	452 708
Dette à long terme [note 7]	392 769	241 329
Débiteures convertibles [notes 8 et 10]	—	465 537
Capitaux propres (négatifs)		
Capital-actions [note 10]	4 113 100	250 100
Bons de souscriptions [notes 10 et 11]	978 000	—
Surplus d'apport [note 12]	158 300	—
Déficit	(2 058 149)	(483 180)
	3 191 251	(233 080)
	5 315 565	926 494

Engagements [note 9]

Événement postérieur à la date du bilan [note 20]

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Conseil:

(s) Richard Painchaud
Administrateur

(s) Christian Rousseau, CA
Administrateur

ÉTATS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 30 avril 2011 et 2010

	Actions ordinaires (nombre) <i>[note 10 i)]</i>	Bons de souscription (nombre) <i>[note 10 i)]</i>	Options d'achat d'actions (nombre)	Total (nombre)	Actions ordinaires \$	Bons de souscription \$	Options d'achat d'actions \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Total \$
<u>Exercice terminé le 30 avril 2011</u>										
Solde au 1^{er} mai 2010	22 871 794	—	—	22 871 794	250 100	—	—	—	(483 180)	(233 080)
Conversion des débetures <i>[notes 10 ii) et 11]</i>	1 128 206	1 128 206	—	2 256 412	365 274	128 000	—	—	—	493 274
Émissions d'unités <i>[notes 10 iii) et 11]</i>	5 114 972	5 114 972	—	10 229 944	3 497 726	850 000	—	—	—	4 347 726
Frais d'émission d'unités <i>[notes 10 iii) et 12]</i>	—	—	358 048	358 048	—	—	—	85 700	(1 036 124)	(950 424)
Options octroyées <i>[note 12]</i>	—	—	1 075 000	1 075 000	—	—	—	72 600	—	72 600
Perte nette	—	—	—	—	—	—	—	—	(538 845)	(538 845)
Solde au 30 avril 2011	29 114 972	6 243 178	1 433 048	36 791 198	4 113 100	978 000	—	158 300	(2 058 149)	3 191 251
<u>Exercice terminé le 30 avril 2010</u>										
Solde au 1^{er} mai 2009	22 313 945	—	—	22 313 945	100	—	—	—	(327 990)	(327 890)
Émission d'actions <i>[note 10 iv)]</i>	557 849	—	—	557 849	250 000	—	—	—	—	250 000
Perte nette	—	—	—	—	—	—	—	—	(155 190)	(155 190)
Solde au 30 avril 2010	22 871 794	—	—	22 871 794	250 100	—	—	—	(483 180)	(233 080)

Voir les notes afférentes aux états financiers

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 30 avril 2011 et 2010

	2011	2010
	\$	\$
Charges		
Frais d'administration	462 711	280 191
Frais de recherche et développement	1 508 246	965 238
Intérêts sur la dette à long terme et les débetures convertibles	73 245	26 458
Amortissement des immobilisations corporelles	15 145	15 051
	<u>2 059 347</u>	<u>1 286 938</u>
Crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales [note 14]	(1 491 751)	(1 119 848)
Perte d'exploitation	<u>(567 596)</u>	<u>(167 090)</u>
Autres revenus		
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	—	10 500
Intérêts	28 751	1 400
	<u>28 751</u>	<u>11 900</u>
Perte nette et résultat étendu	<u>(538 845)</u>	<u>(155 190)</u>
Perte de base et diluée par action	<u>(0,021)</u>	<u>(0,007)</u>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation [notes 10 et 17]	<u>25 473 113</u>	<u>22 449 960</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 30 avril 2011 et 2010

	2011	2010
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(538 845)	(155 190)
Ajustements pour		
Amortissement des immobilisations corporelles	15 145	15 051
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	—	(10 500)
Amortissement des frais de financement	3 688	—
Charge de rémunération à base d'actions	72 600	—
Intérêts courus sur la dette à long terme	4 546	7 452
Intérêts courus sur les débetures convertibles	25 489	17 785
	<u>(417 377)</u>	<u>(125 402)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement [note 18]	537 936	(74 495)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>120 559</u>	<u>(199 897)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 724 295)	(151 948)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	—	10 500
Subventions encaissées portées en diminution des immobilisations corporelles	597 952	77 462
Augmentation des dépôts de garantie	(191 000)	(118 290)
Augmentation de l'avance à un actionnaire	(29 113)	—
Remboursement de l'avance à un actionnaire	48 655	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 297 801)</u>	<u>(182 276)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit d'émission d'unités	4 347 726	—
Frais d'émission d'unités	(935 560)	(14 864)
Augmentation de la dette à long terme	250 000	250 000
Remboursement de la dette à long terme	(26 431)	(52 862)
Augmentation du dû à un actionnaire	—	263 828
Remboursement du dû à un actionnaire	—	(436 869)
Émission de débetures convertibles	—	450 000
Augmentation des frais de financement reportés	—	(10 919)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>3 635 735</u>	<u>448 314</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>2 458 493</u>	<u>66 141</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	188 912	122 771
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>2 647 405</u>	<u>188 912</u>
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	36 029	1 221
Acquisition d'immobilisations corporelles impayées	834 293	—
Émission d'actions ordinaires en remboursement du dû à un actionnaire	—	250 000
Frais d'émission d'actions impayés	—	75 459

Voir les notes afférentes aux états financiers

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

1) STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée en vertu de la Partie 1A de Loi sur les Sociétés (Québec). Elle concentre ses efforts sur l'implantation d'un procédé de bioséchage, une technologie destinée à transformer des résidus organiques en biocombustible, une source de biomasse à haute valeur calorifique, et à produire de l'électricité à partir de biomasse [le «Projet»].

À ce jour, la majorité des ressources de la Société ont été dédiées à la recherche et au développement de son Projet. Puisque la Société n'a toujours pas généré de revenus dans le cadre de son Projet, elle est considérée comme une entreprise en phase de démarrage.

Dans le cadre de son Projet, la Société a engagé des coûts cumulatifs de 3 577 937 \$ au 30 avril 2011 [1 518 590 \$ au 30 avril 2010] avant l'application des crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales connexes.

2) NORMES COMPTABLES FUTURES

La Société cessera de préparer ses états financiers conformément aux PCGR du Canada, tel que prévu à la Partie V du Manuel de l'ICCA – Comptabilité (« PCGR canadiens ») pour les périodes débutant le 1^{er} mai 2011 lorsqu'elle débutera l'application des Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board, tel que stipulé à la Partie I du Manuel de l'ICCA – Comptabilité. Par conséquent, les changements futurs aux PCGR canadiens ne sont pas discutés dans ces états financiers puisqu'ils ne seront jamais appliqués par la Société.

3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »). Les principales conventions comptables, qui ont été appliquées de façon uniforme, sont résumées comme suit :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux PCGR exige de la direction de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les frais de développement, crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la charge d'impôts ainsi que l'évaluation des options d'achat d'actions et des bons de souscription comptent parmi les postes ou les éléments faisant l'objet d'estimations ou d'hypothèses importantes. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements très liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois à la date d'acquisition. À la fin de l'exercice, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent seulement l'encaisse.

Frais d'émission d'unités

Les frais liés à l'émission des unités décrites à la note 10) iii) ont été reportés jusqu'à l'émission des titres qui a eu lieu en novembre 2010. À ce moment, ces frais ont été comptabilisés en augmentation du déficit.

Frais de financement

Les frais de financement et les coûts de transaction associés à l'émission de titres de créances sont reportés, comptabilisés en réduction de la valeur de la dette y afférente et amortis sur la durée de la dette connexe selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement débute lorsque le bien est prêt à être mis en service. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile sur les périodes suivantes :

	Périodes
Bâtiment	25 ans
Équipement informatique	3 ans
Machinerie et équipement	5 à 25 ans
Ameublement de bureau	5 ans

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède les flux monétaires futurs non actualisés que procurera cet actif. Le montant de toute perte de valeur représentant l'excédent de la valeur comptable nette sur la juste valeur est imputé aux résultats de l'exercice. Aux 30 avril 2011 et 2010, il ne s'est produit aucun événement ni circonstance indiquant que la valeur comptable ne pourrait être recouvrée.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont imputés aux résultats dans l'exercice où ils sont engagés. Les frais de développement sont imputés aux résultats dans l'exercice où ils sont engagés à moins qu'un projet de développement respecte les critères de capitalisation des PCGR, lesquels sont reportés et amortis à l'encontre des résultats sur la période estimative au cours de laquelle on pense en retirer des avantages. Aux 30 avril 2011 et 2010, aucuns frais de développement n'ont été reportés.

Conversion des devises étrangères

Les postes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle. En vertu de cette méthode, les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change d'origine. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont compris dans l'état des résultats.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale relative à l'acquisition d'immobilisations corporelles est présentée en réduction de celles-ci et est amortie selon les mêmes taux que ceux utilisés pour calculer l'amortissement de ces actifs. L'aide gouvernementale relative aux charges courantes est comptabilisée en réduction de celles-ci. L'aide gouvernementale est comptabilisée aux états financiers lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Impôts sur les bénéfices

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tous les écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers et les valeurs fiscales correspondantes. Ces actifs ou passifs d'impôts futurs sont calculés aux taux d'imposition prévus qui s'appliqueront lors du règlement de ces passifs ou de la réalisation de ces actifs. Une provision pour moins-value est comptabilisée dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs ne se matérialiseront pas.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, plus les effets des titres dilutifs comme les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Le résultat dilué par action doit être calculé selon la méthode du rachat d'actions, en presumant que tous les titres dilutifs sont exercés au début de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant sont utilisés pour acheter des actions ordinaires de la Société à la valeur moyenne à la cote des actions ordinaires au cours de l'exercice.

La perte de base et diluée par action pour les exercices terminés les 30 avril 2011 et 2010 ont été calculés en donnant effet aux fractionnements survenus en novembre 2010 et en décembre 2009 comme si ces fractionnements avaient eu lieu au 1^{er} mai 2009.

Rémunération et autres paiements à base d'actions

La Société offre un régime de rémunération à base d'actions qui est décrit à la note 12. La Société applique la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour les options d'achat d'actions octroyées aux salariés et aux non-salariés. La juste valeur des options d'achat d'actions est déterminée selon le modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes. La charge de rémunération à base d'actions est constatée selon les périodes d'acquisition des options et est portée au crédit du surplus d'apport. Toute contrepartie reçue par la Société lors de l'exercice des options est portée au crédit du capital-actions et la composante du surplus d'apport attribuable à la rémunération à base d'actions est versée au capital-actions lors de l'émission des actions.

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et leur désignation par la Société. Les instruments financiers de la Société sont classés de la façon suivante :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés à titre d'«Actifs détenus à des fins de transaction». Elle est évaluée à la juste valeur et les gains/pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque période sont enregistrés au résultat net.
- L'avance à un employé et l'avance à un actionnaire sont classés à titre de « Prêts et créances ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les créiteurs et frais courus, la dette à long terme et les débetures convertibles sont classés à titre d'«Autres passifs financiers». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur des instruments financiers est établie en utilisant une hiérarchie à trois niveaux qui privilégie la qualité et la fiabilité de l'information utilisée pour estimer la juste valeur des instruments. La juste valeur pour les trois niveaux repose sur :

- Niveau 1 – les cours sur les marchés actifs.
- Niveau 2 – les modalités utilisant des données observables autres que les cours du marché.
- Niveau 3 – les modèles utilisant des données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché.

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

4) DÉPÔTS DE GARANTIE

	2011	2010
	\$	\$
Dépôts ne portant pas intérêts relatifs aux contrats avec Hydro-Québec [voir note 9d)]	306 000	115 000
Autres dépôts	3 290	3 290
	309 290	118 290

5) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011		2010	
	Coût	Amortissement	Coût	Amortissement
	\$	\$	\$	\$
Terrain	8 797	—	8 797	—
Bâtiment	182 057	16 787	171 530	9 789
Usine en construction	1 926 923	—	—	—
Équipement informatique	11 964	7 674	7 048	7 048
Machinerie et équipement	66 797	10 168	50 990	4 455
Ameublement de bureau	8 871	7 815	6 758	6 357
	2 205 409	42 444	245 123	27 649
Amortissement cumulé	42 444		27 649	
	2 162 965		217 474	

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées déduction faite de subventions cumulatives s'élevant à 691 724 \$ au 30 avril 2011 [93 772 \$ au 30 avril 2010].

6) CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2011	2010
	\$	\$
Créditeurs et frais courus	249 752	307 117
Solde de prix d'achat – centrale de cogénération	775 000	—
Salaires et avantages sociaux à payer	163 233	35 356
	1 187 985	342 473

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

7) DETTE À LONG TERME

	2011	2010
	\$	\$
Effet à payer d'une valeur nominale de 79 293 \$, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 26 431 \$. Cet effet à payer a été actualisé à un taux de 16,00 % compte tenu du taux du marché pour un instrument financier semblable et a été remboursé au cours de l'exercice terminé le 30 avril 2011.	—	21 885
Emprunt auprès d'Investissement Québec pour un montant original de 500 000 \$ portant intérêt au taux de base du prêteur majoré de 4,00 % [8,50 % au 30 avril 2011 et 7,75 % au 30 avril 2010]. Le taux d'intérêt effectif est de 8,84 % [8,03 % au 30 avril 2010]. Cet emprunt fait l'objet d'un moratoire de remboursement en capital de douze mois à compter de la date du déboursé et sera remboursable par la suite par versements mensuels en capital de 8 333 \$ à compter de mai 2011 et jusqu'à l'échéance prévue en avril 2016. De plus, la Société pourrait avoir à effectuer deux remboursements annuels de 75 000 \$ en capital en juin 2011 et 2012 à même ses crédits d'impôt remboursables, le cas échéant. Ces versements en capital annuels viendront ajuster à la baisse les versements mensuels en capital résiduels sur l'emprunt. De plus, la Société devra verser au prêteur une prime additionnelle d'un montant maximum de 125 000 \$ payable à compter du 30 octobre 2011 en cinq versements annuels à raison de 2,00 % des ventes totales annuelles de la Société pour l'exercice précédant la date de versement. Advenant le cas où un solde de la prime demeure dû par la Société suite au dernier versement annuel de la prime, la Société serait alors exonérée de rembourser le solde restant dans la mesure où la Société ne serait pas en défaut en vertu de la convention d'emprunt. Une hypothèque sur l'universalité des biens de la Société est donnée en sûreté de cet emprunt. Un cautionnement sur cet emprunt est consenti par un actionnaire.	500 000	250 000
Moins : Frais de financement	500 000 7 231	271 885 8 671
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an	492 769 100 000	263 214 21 885
	392 769	241 329

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

7) DETTE À LONG TERME [suite]

Les versements requis sur la dette à long terme, en valeur nominale, au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 avril se résument comme suit : 2012 – 100 000 \$; 2013 – 100 000 \$; 2014 – 100 000 \$; 2015 – 100 000 \$ et 2016 – 100 000 \$.

8) DÉBENTURES CONVERTIBLES

2011	2010
\$	\$

Débentures convertibles portant intérêt au taux de 10,00 % calculé annuellement [taux d'intérêt effectif de 10,11 %], échéant le 9 décembre 2014. La Société bénéficie d'un moratoire de cinq ans sur le paiement des intérêts. Les débentures sont convertibles selon les modalités suivantes :

- 1) Automatiquement converties en unités de la Société à la clôture d'un premier appel public à l'épargne ou toute autre opération entraînant l'inscription des actions de la Société à la cote d'une bourse reconnue [«PAPE»] au moindre de ce qui suit i) le prix d'offre moins un escompte de 20 %; ou ii) 10 000 000 \$ divisé par le nombre d'actions ordinaires de la Société émises et en circulation à la date de conversion. Chaque unité consiste en une action ordinaire et un bon de souscription donnant droit au porteur de souscrire à une action ordinaire additionnelle de la Société, dans les 36 mois suivant la réalisation de l'émission des débentures, au prix de l'action ordinaire émise dans le cadre du PAPE.
- 2) Au gré du détenteur, en unités de la Société, si dans les 36 mois suivant la signature des débentures, aucun PAPE n'est survenu. Chaque unité consiste en une action ordinaire et un bon de souscription donnant droit au porteur de souscrire à une action ordinaire additionnelle de la Société, dans les 36 mois suivant son émission, sur une base d'évaluation de 8 000 000 \$.

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

8) DÉBENTURES CONVERTIBLES [suite]

	2011	2010
	\$	\$
Dans l'éventualité où les débentures n'étaient pas converties après 36 mois, elles deviendront rachetables au gré de la Société, en capital et intérêts, plus une prime de 20 %.		
Converties au cours de l'exercice terminé le 30 avril 2011 [note 10 ii)]	—	450 000
Intérêts cumulés	—	17 785
	—	467 785
Moins : Frais de financement	—	2 248
	—	465 537

9) ENGAGEMENTS

a) Sous-traitance

La Société s'est engagée, en vertu d'un contrat de sous-traitance pour la réalisation de travaux de recherche et de développement dont l'échéance est prévue en mars 2012, à payer un montant de 133 335 \$.

b) Redevances

La Société s'est engagée, en vertu d'un contrat de licence exclusif pour l'utilisation des droits de propriété intellectuelle du procédé SHOC^{MD}, à verser des redevances de 2 % sur les revenus bruts générés à partir de Centres de Valorisation Énergétiques utilisant le bioséchoir ou le procédé SHOC^{MD} exploités par la Société ou sous-licenciés par celle-ci et 4 % sur le prix de vente net de tout bioséchoir ou procédé SHOC^{MD} installé dans une usine ou une entreprise qui n'est pas exploitée par la Société ou sous-licenciée par celle-ci.

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

9) ENGAGEMENTS [suite]

b) Redevances [suite]

La Société a également l'option de verser un montant forfaitaire entre 500 000 \$ et 750 000 \$ afin d'acquérir les droits de propriété intellectuelle et de réduire le taux de redevances entre 1 % et 1,5 % et 2 % et 3 % respectivement des revenus décrits précédemment. Au 30 avril 2011, aucune redevance n'a été versée relativement à cette entente.

c) Baux

La Société s'est engagée, en vertu de baux pour la location de sa place d'affaires, de matériel roulant et de matériel de bureau, dont les échéances prévues varient d'août 2012 à mars 2017, à payer un montant de 121 391 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices se terminant le 30 avril, sont les suivants : 2012 – 58 668 \$; 2013 – 32 631 \$; 2014 – 23 952 \$; 2015 – 5 782 \$ et 2016 – 358 \$.

d) Contrat de vente d'électricité

Le 11 février 2010, la Société a conclu un contrat de vente d'électricité avec Hydro-Québec Distribution. En vertu de cette entente d'une durée de 25 ans, la Société devra fournir, à compter du 1^{er} décembre 2012, sur une base annuelle, l'équivalent de 36 266 mégawatt/heure [«MWh»] à un prix de vente de 120 \$/MWh, indexé annuellement. D'ici cette date, la Société a l'obligation de construire une centrale de cogénération afin de livrer les quantités d'électricité prévues au contrat. Le 7 juillet 2010, la Société a obtenu l'approbation réglementaire de ce contrat de la Régie de l'énergie. Le non respect de certaines clauses de ce contrat, dont par exemple la date de mise en production de l'usine en construction [voir note 5], peut entraîner l'annulation du remboursement des dépôts de garantie [voir note 4]. À ce jour, tout indique que la Société sera en mesure de respecter toutes les clauses de ce contrat si la Société complète le financement nécessaire à la terminaison de la construction de l'usine [voir note 13].

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

10) CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, votantes et participantes.

Au 31 mai 2010, les statuts de la Société ont été modifiés afin d'annuler les deux autres catégories d'actions : 1) les actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, non votantes, non participantes, dividende préférentiel et mensuel non cumulatif de 1/2 % à 1 % sur la valeur de rachat, rachetables au gré de la Société ou du détenteur au montant versé plus une prime et 2) les actions privilégiées de catégorie B, sans valeur nominale, non votantes, non participantes, dividende préférentiel et mensuel non cumulatif de 1/2 % à 1 % sur la valeur de rachat, rachetables au gré de la Société ou du détenteur au montant versé.

	2011 \$	2010 \$
Émis et payé		
29 114 972 actions ordinaires [22 871 794 en 2010]	4 113 100	250 100

i) Fractionnement des actions ordinaires et des bons de souscription

Immédiatement avant la clôture du PAPE, le 25 novembre 2010, la Société a procédé au fractionnement de ses actions ordinaires et de ses bons de souscription en circulation dans un ratio de 22,3139 pour 1. Auparavant, le 7 décembre 2009, la Société avait procédé au fractionnement de ses actions ordinaires à raison de 100 000 actions pour chaque action ordinaire émise et en circulation. Les informations relatives aux actions, aux bons de souscription et aux pertes nettes par action présentées dans les états financiers et les notes afférentes considèrent les fractionnements décrits précédemment comme s'ils avaient eu lieu au 1^{er} mai 2009.

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

10) CAPITAL-ACTIONS [suite]

ii) Conversion des débetures en unités de la Société

Immédiatement avant la clôture du PAPE le 25 novembre 2010, la Société a procédé à la conversion des débetures convertibles décrites à la note 8 pour un montant total en capital et intérêts de 493 274 \$ [la «valeur de conversion»]. Ces débetures ont été converties en un nombre total de 1 128 206 unités. Chacune des unités émises aux termes de la conversion des débetures est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. La valeur de conversion de 493 274 \$ a été répartie entre les actions ordinaires au montant de 365 274 \$ et les bons de souscription au montant de 128 000 \$. Chaque bon de souscription composant l'unité confère à son porteur le droit de souscrire une action ordinaire au prix de 0,85 \$ dans les 36 mois suivant la date de clôture du placement.

iii) Premier appel public à l'épargne [le «PAPE»]

Le 25 novembre 2010, la Société a complété son PAPE et a émis, incluant l'exercice par la suite d'une partie de la surallocation, un total de 5 114 972 unités au prix unitaire de 0,85 \$ pour une considération totale de 4 347 726 \$ répartie entre les actions ordinaires au montant de 3 497 726 \$ et les bons de souscription au montant de 850 000 \$. Chaque unité consiste en une action ordinaire et un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit de souscrire une action ordinaire au prix de 1,25 \$ dans les 36 mois suivant la date de clôture du placement.

Dans le cadre du PAPE, la Société a engagé des frais d'émission de 950 424 \$ au comptant et a octroyé un total de 358 048 options d'achat d'actions à titre de rémunération aux agents de placement engagés aux fins du PAPE. Ces options d'achat d'actions ont un prix d'exercice de 0,85 \$ et peuvent être exercées pendant les 36 mois suivant la date de clôture du placement. La Société a estimé à 85 700 \$ la juste valeur attribuable aux options d'achat d'actions à titre de rémunération. La juste valeur initiale des options d'achat d'actions à titre de rémunération a été comptabilisée à titre de coûts de transaction puisque ces options d'achat d'actions ont été octroyées aux agents de placement conformément aux clauses de l'engagement sous-jacent et en reconnaissance des efforts faits dans le cadre du PAPE [note 12].

iv) Conversion du montant dû à un actionnaire

Le 31 janvier 2010, la Société a converti une partie du montant dû à un actionnaire pour un montant de 250 000 \$ en actions ordinaires à un ratio de 0,45 \$ par action, soit 557 849 actions ordinaires de la Société.

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

11) BONS DE SOUSCRIPTION

Le tableau suivant résume les changements survenus à l'égard des bons de souscription de la Société pour l'exercice terminée le 30 avril 2011 [voir l'État des capitaux propres] :

	Nombre	Prix de levée moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	—	—
Octroyés lors de la conversion des débetures	1 128 206	0,85
Octroyés lors du PAPE	5 114 972	1,25
Bons de souscription d'actions exerçables à la fin de l'exercice	6 243 178	1,18

Le tableau suivant résume certaines informations concernant les bons de souscription d'actions en circulation et exerçables au 30 avril 2011 :

Bons de souscription en circulation et exerçables		
Nombre	Durée de vie contractuelle pondérée à courir	Prix d'exercice
	(mois)	\$
1 128 206	31	0,85
5 114 972	31	1,25
6 243 178	31	1,18

La Société a estimé la valeur attribuable aux bons de souscription à la date de l'octroi selon le modèle d'établissement du prix de Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes:

Taux d'intérêt sans risque	1,93 %
Volatilité prévue	60 %
Durée de vie prévue	36 mois
Dividende annuel prévu	aucun
Cours du marché à la date d'émission	0,85 \$

Innoventé inc.

[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

12) OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Le 7 juin 2010, le conseil d'administration de la Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions destiné aux administrateurs, haut dirigeants, employés et autres collaborateurs fournissant des services à la Société. Le nombre total d'actions ordinaires qui peuvent être émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions ne peut excéder, en tout temps, 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à des consultants n'exerçant pas de fonction de gestion auprès de la Société aux termes du régime d'options sur actions ne peut jamais dépasser 2 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Les options octroyées en vertu du régime d'options d'achat d'actions expirent après une période maximale de dix ans suivant la date d'octroi. Les options octroyées aux employés, aux hauts dirigeants et aux administrateurs en vertu du régime d'options d'achat d'actions sont acquises sur une période de quatre ans.

Le tableau suivant résume les changements survenus à l'égard des options d'achat d'actions en circulation en vertu de ce régime :

	2011		2010	
	Nombre d'options	Prix d'exercice \$	Nombre d'options	Prix d'exercice \$
En cours – au début de l'exercice	—	—	—	—
Octroyées	1 633 048	0,85	—	—
Exercées	—	—	—	—
Annulées	200 000	0,85	—	—
En cours – à la fin de l'exercice	1 433 048	0,85	—	—

Les options suivantes étaient en cours au 30 avril 2011 et, de ce nombre, 358 048 options d'achat d'actions sont exerçables au 30 avril 2011 et correspondent aux options d'achat d'actions octroyées aux agents de placement [voir l'État des capitaux propres]:

Nombre d'options	Prix d'exercice \$	Année d'échéance
1 075 000	0,85	2020
358 048	0,85	2013

Innoventé inc.

[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

12) OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS [suite]

La juste valeur des options octroyées est estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes. La juste valeur moyenne pondérée unitaire des options octroyées au cours de l'exercice 2011 a été de 0,49 \$ excluant les options octroyées aux agents de placement à titre de rémunération pour lesquelles la valeur est de 0,24 \$. Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des options octroyées aux bénéficiaires :

Taux d'intérêt sans risque	2,50 % (1,93 % pour les agents de placement)
Volatilité prévue	60 %
Durée de vie prévue	6,25 ans (3 ans pour les agents de placement)
Dividende annuel prévu	Aucun

La charge de rémunération à base d'actions [excluant la charge de rémunération pour les agents de placement, qui elle, est passée immédiatement contre le déficit à titre de frais d'émission] est passée à l'état des résultats et portée au crédit du surplus d'apport de la Société et cette rémunération à base d'actions est amortie par dotation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le délai d'acquisition des droits. La charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions s'élève à 72 600 \$ pour l'exercice terminé le 30 avril 2011 [aucune en 2010].

Au 30 avril 2011, la charge de rémunération totale non comptabilisée et liée aux options d'achat d'actions non acquises s'élève à 462 900 \$ [aucune en 2010]. La Société règle les options d'achat d'actions exercées par l'émission d'actions ordinaires de son capital autorisé. La Société n'a constaté aucun avantage fiscal relativement à la charge de rémunération liée aux options d'achat d'actions puisque celle-ci n'est pas déductible aux fins de l'impôt sur les bénéfices.

13) GESTION DU CAPITAL

La Société maintient un niveau de capital qui lui permet d'atteindre plusieurs objectifs, entre autres :

- Obtenir des capitaux propres suffisants afin de réaliser son plan d'affaires, incluant la commercialisation de ses produits.
- Accorder aux actionnaires actuels et aux actionnaires éventuels, à long terme, une croissance soutenue de la valeur des actions en minimisant la perte nette et ultimement en maximisant le rendement des capitaux propres.

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

13) GESTION DU CAPITAL [suite]

Dans le cadre de sa gestion du capital, la Société considère les éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Dette à long terme	492 769	263 214
Débitures convertibles	—	465 537
Capitaux propres (négatifs)	3 191 251	(233 080)
	3 684 020	495 671

La Société n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités réglementaires concernant son capital.

Quant à ses obligations liées au règlement de ses instruments financiers dont l'échéance est fixée à court et à long terme, la stratégie de la Société est la suivante :

- Conclure un ou plusieurs financements par l'émission d'instruments de capitaux propres ou de débitures.
- Conclure des ententes de contribution avec des partenaires stratégiques pour le développement et la commercialisation de sa technologie.
- Recourir à du financement bancaire traditionnel à long terme.

À cet effet, la Société a conclu plusieurs ententes stratégiques qui sont divulguées aux notes 7, 8, 9 et 14.

La Société travaille actuellement à combler son besoin de financement d'un montant total d'environ 8,5 millions de dollars afin de finaliser la construction de l'usine de St-Patrice-de-Beaurivage.

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

14) CRÉDITS D'IMPÔT, SUBVENTIONS ET AIDES GOUVERNE- MENTALES

Ententes de contributions

Dans le cadre de ses activités, du développement et de la commercialisation du Projet, la Société négocie diverses ententes de partenariat avec des organismes gouvernementaux et privés. En outre, la Société a conclu les ententes de contributions suivantes :

a) Technologie du Développement durable du Canada («TDDC»)

Le 6 mai 2009, la Société a conclu une entente avec TDDC en vertu de laquelle la Société pourra recevoir une contribution maximale de 2 730 526 \$ sur une période de trois ans se terminant le 28 février 2012. Cette contribution sera versée en fonction de l'avancement du Projet à raison de 37,9 % des coûts admissibles visés à compter du 1^{er} mars 2009.

b) Agence de l'efficacité énergétique («AEE»)

Le 3 juin 2009, la Société a également conclu une entente avec AEE en vertu de laquelle la Société pourra recevoir une contribution maximale de 2 519 328 \$ sur une période de trois ans se terminant le 28 février 2012. Cette contribution sera versée en fonction de l'avancement du Projet à raison de 32,0 % des coûts admissibles visés à compter du 1^{er} mars 2009.

c) Institut de Recherche et de Développement en agroenvironnement («IRDA»)

Le 16 mars 2009, la Société a conclu une entente avec l'IRDA en vertu de laquelle la Société pourra recevoir une contribution maximale de 200 000 \$ sur une période de trois ans se terminant en mars 2012. Cette contribution sera versée en fonction des frais engagés par la Société pour l'implantation du Projet. Toutefois, ce montant ne pourra en aucun temps excéder 33 % des contrats de recherche confiés par la Société à l'IRDA pour le développement du Projet.

Au cours de l'exercice terminé le 30 avril 2011, la Société a reçu des montants de TDDC, AEE et IRDA en vertu des ententes de contribution décrites précédemment pour des montants bruts de 1 073 803 \$, de 1 368 297 \$ et de 99 000 \$ respectivement [463 849 \$, 749 532 \$ et nil au 30 avril 2010]. Un montant de 443 560 \$ est comptabilisé au passif à court terme de la Société au 30 avril 2011 [88 350 \$ au 30 avril 2010] et un montant de 30 939 \$ est comptabilisé à l'actif à court terme à cette même date [132 127 \$ au 30 avril 2010].

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

14) CRÉDITS D'IMPÔT, SUBVENTIONS ET AIDES GOUVERNE- MENTALES [suite]

Crédits d'impôt et aides gouvernementales

La Société est également admissible à divers programmes déjà établis et reconnus en matière d'aide gouvernementale, tels les crédits d'impôt à la recherche et au développement et au développement de la main-d'œuvre.

Les crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales comptabilisés aux états des résultats et du résultat étendu se résument comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
TDDC	659 847	483 962
AEE	748 904	566 886
IRDA	83 000	69 000
	1 491 751	1 119 848

15) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les impôts sur les bénéfices présentés diffèrent du montant des impôts calculés en appliquant le taux d'imposition prévu par la loi à la perte avant impôts. Les raisons des écarts et les incidences fiscales connexes se présentent comme suit :

	2011	2010
	%	%
Taux d'impôt provincial et fédéral combiné prévu par la loi	29,40	30,60
Diminution des impôts à recouvrer découlant de :		
Déduction accordée aux petites entreprises	—	(11,60)
Écarts permanents	23,10	(0,84)
Économies fiscales non comptabilisées	(46,67)	(40,31)
Impôts futurs découlant d'une variation du taux d'imposition	(5,83)	22,15
	—	—

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

15) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES [suite]

Les incidences fiscales des écarts temporaires et des pertes nettes d'exploitation qui donnent lieu aux actifs et aux passifs d'impôts futurs se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Actifs d'impôts futurs		
Pertes nettes d'exploitation reportables ultérieurement	290 000	66 000
Solde non déduit des dépenses de recherche et de développement	18 000	20 000
Excédent de la valeur fiscale des immobilisations corporelles sur leur valeur comptable	—	3 000
Revenus de subventions imposés à l'encaissement non reconnus aux résultats	124 000	26 000
Excédent de la valeur fiscale des frais de financement sur leur valeur comptable	218 000	—
Excédent de la valeur fiscale des biens en immobilisations admissibles sur leur valeur comptable	2 400	2 500
	652 400	117 500
Provision pour moins-value	(646 100)	(115 600)
	6 300	1 900
Passifs d'impôts futurs		
Excédent de la valeur fiscale de la dette à long terme sur sa valeur comptable	—	1 400
Excédent de la valeur comptable des immobilisations corporelles sur leur valeur fiscale	6 300	—
Excédent de la valeur comptable des frais de financement sur leur valeur fiscale	—	500
	6 300	1 900
Impôts futurs nets	—	—

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

15) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES [suite]

Le montant des pertes que la Société peut reporter aux fins d'impôt ainsi que la date d'expiration de la période dans laquelle elle peut se prévaloir de ces pertes s'établissent comme suit :

Année de la perte	Montant		Année d'expiration
	Fédéral \$	Provincial \$	
2011	823 328	823 328	2031
2010	142 557	142 557	2030
2009	31 470	29 465	2029
2007	15 901	15 918	2027
2006	62 548	49 750	2026
2005	14 030	9 712	2015

La Société dispose également d'un solde non déduit des dépenses de recherche et développement qui pourrait servir à réduire le revenu imposable au cours des années futures s'élevant à 72 677 \$ au fédéral et de 61 825 \$ au provincial.

Les pertes nettes d'exploitation reportables ultérieurement, les écarts temporaires déductibles au niveau de l'impôt et le solde non déduit des dépenses de recherche et développement n'ont pas été constatés à titre d'actifs d'impôts futurs étant donné l'incertitude des bénéfices fiscaux futurs.

16) OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2011 \$	2010 \$
Société contrôlée par un administrateur		
Frais de consultation	34 164	—

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et sont évaluées à la valeur d'échange.

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

17) PERTE DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	<u>25 473 113</u>	<u>22 449 960</u>

Le perte de base et diluée par action présentée à l'état des résultats exclut les titres suivants en raison de leur effet anti-dilutif: 1 433 048 options d'achat d'actions ayant un prix d'exercice de 0,85 \$ et 6 243 178 bons de souscription ayant des prix d'exercice variant de 0,85 \$ à 1,25 \$.

18) FLUX DE TRÉSORERIE

L'impact sur les flux de trésorerie de la variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se résume comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	(17 238)	(96 954)
Avance à un employé	5 000	(5 000)
Crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales à recevoir	101 188	(15 277)
Frais payés d'avance	7 098	(11 771)
Créditeurs et frais courus	86 678	18 157
Crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales reportés	<u>355 210</u>	<u>36 350</u>
	<u>537 936</u>	<u>(74 495)</u>

Innoventé inc.

[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

19) INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation et d'hypothèses. Les montants de juste valeur présentés dans les présents états financiers représentent l'estimation par la Société du prix auquel un instrument financier pourrait être négocié sur un marché entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations ponctuelles qui peuvent changer au cours de périodes ultérieures en raison des conditions du marché et d'autres facteurs.

Actifs et passifs financiers à court terme

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de l'avance à un employé, de l'avance à un actionnaire et des créiteurs et frais courus représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Passifs financiers à long terme

La juste valeur de l'effet à payer classé à titre de dette à long terme est estimée en utilisant un taux d'actualisation de 16 %, la juste valeur des débetures convertibles est estimée en utilisant un taux d'actualisation de 10 % et la juste valeur de l'emprunt auprès d'Investissement Québec est estimée en utilisant un taux d'actualisation équivalent au taux du contrat. La juste valeur de ces passifs se rapproche de leur valeur comptable puisque les taux d'actualisation utilisés sont représentatifs des conditions du marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Le risque de crédit maximum auquel est exposé la Société correspond à la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de l'avance à un employé, de l'avance à un actionnaire, des dépôts de garantie et des subventions à recevoir.

Au 30 avril 2011, la trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient détenus auprès d'institutions financières canadiennes et américaines dans les comptes d'opération et les montants de subventions et des dépôts de garantie étaient à recevoir d'organismes gouvernementaux.

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

19) INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

Risque de crédit [suite]

Au cours des deux derniers exercices, la Société n'a pas subi de pertes liées au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur l'emprunt auprès d'Investissement Québec. La Société n'a pas recours à des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Sur une base annuelle, une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait un impact net sur le bénéfice net (perte nette) et le résultat étendu d'environ 5 000 \$. La Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ses autres passifs financiers, car ils ne portent pas intérêt ou portent intérêt à taux fixe.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers à mesure qu'ils viennent à échéance.

La Société croit que les fonds actuellement disponibles et l'accès à des liquidités additionnelles provenant des marchés de capitaux et bancaires seront suffisants pour faire face à ses obligations. Sous la supervision de la haute direction, la Société gère les liquidités en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie prévus.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers au 30 avril 2011 en fonction des échéances suivantes :

	Échéances		
	Moins d'un an \$	1 an à 4 ans \$	Plus de 5 ans \$
Créditeurs et frais courus	1 187 985	—	—
Dette à long terme	138 724	469 480	—
	1 326 709	469 480	—

Innoventé inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2011 et 2010

20) ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 26 mai 2011, en lien avec le contrat de vente d'électricité discuté à la note 9d), la Société a conclu une entente de raccordement avec Hydro-Québec TransÉnergie. En vertu de cette entente, la Société a émis, le 9 juin 2011, une lettre de crédit irrévocable d'une durée d'un an renouvelable jusqu'à l'acceptation finale du raccordement. Cette lettre de crédit est d'un montant de 143 000 \$ et la Société devra en émettre une autre au montant de 113 000 \$ au mois de septembre 2011.